

TGIRT-EIBJ Matagami

UA 86-52, 86-64 et 86-65

Procès-verbal de la
QUATORZIÈME RENCONTRE

Tenue le 6 février 2019, à la salle de conférence du GREIBJ à Matagami



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ PAR COURRIEL LE 2 OCTOBRE 2019

TGIRT-EIBJ Matagami

Présences à la rencontre du 6 février 2019



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou président	René Dubé			
BGA	Amélie Béchar			
	Guy Lamoureux			
	Félix Guay	X		
	Yan Bernard	X		
	Patrick Bourque			
	Julie Fillion		François Denis	X
	Valérie Moses			
Pouvoir				
Locataire à des fins agricoles				
Maître de trappe/Titulaire de permis de piégeage/Associations locales de trappeurs	Paul Dixon			
Environnement et Eau				
Entreprises sylvicoles				
Travailleurs forestiers (usine)				
Travailleurs forestiers (forêt)				
Groupe de travail conjoint	Allan Saganash			
Développement économique local	Sandra Ethier	X		
Produits forestiers non ligneux				
Véhicule hors route				
Villégiateurs	Mira Godbout	X		
Industrie minière exploitation	Luc Tellier-Normand	X		
Industrie minière exploration				
Tourisme/récréation en forêt/culture				
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique	Daniel Cliche			
Énergie/biomasse				
Groupes jeunesse				
Groupes de femmes				
Goupes aînés				

Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Filion (animateur)	X
	Johanne Morasse	
MFFP-Forêt	Isabelle Fortin	X
MFFP-Faune	Julien second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	
Administration régionale Baie-James		
MFFP-Planificateur	Jean-François Trembaly	
Invité-Matériaux Blanchet	Samuel Pilote	X
Invitée-MFFP	Virginie Cayer	X
Invité-MFFP	Sébastien Leduc	X

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ MATAGAMI

QUATORZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. L'animateur demande un tour de table.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Il est demandé d'ajouter deux points à l'ordre du jour : 11. a. Gestion des chemins en terres de catégorie III (M ^{me} Isabelle Fortin) 11. b. Fermeture de la mine Veza (M. Luc Tellier-Normand)	Sur proposition de M. Yan Bernard, dûment appuyé par M ^{me} Mira Godbout, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 novembre 2018.	Les participants présents à la rencontre du 22 novembre 2018 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Une attention particulière est portée aux éléments de suivi.	Sur proposition de M. Yan Bernard, dûment appuyé par M ^{me} Mira Godbout, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que proposé.
4. Correspondance	Il n'y a pas de correspondance dans le cadre de cette rencontre.	
5. Suivi des enjeux	En introduction, l'animateur mentionne qu'un des objectifs de la table de GIRT est de développer des enjeux relatifs à l'aménagement forestier sur le territoire. Éventuellement, il y a lieu d'exploiter la possibilité de traduire ces enjeux en VOIC, de manière à ce que le MFFP puisse les prendre en compte dans le cadre de sa planification forestière. Il explique la distinction entre un enjeu et un VOIC, mais rappelle qu'il s'agit de deux notions équivalentes. Une VOIC correspond à la formulation d'un enjeu que le MFFP pourra prendre en compte dans les PAFI. L'animateur mentionne également une nuance qui a été soulevée à la table de GIRT de Chapais-Chibougamau, à savoir qu'un élément très localisé pouvait faire l'objet d'une harmonisation alors qu'une VOIC concerne davantage un objectif qui porterait plus largement sur l'ensemble du territoire.	
a) Consultation de la carte des chemins multi-usages	Les membres de la table de GIRT sont invités à se regrouper autour d'une grande carte papier des chemins multi-usages préparée pour ce point. Des informations sont apportées concernant les différents programmes qui permettent de financer la construction, l'amélioration et l'entretien des chemins.	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>La carte ne comporte pas la couche des sentiers VHR, des questions sont néanmoins soulevées concernant ces sentiers. L'observatrice du MFFP apporte certaines informations, entre autres sur la consultation de la table de GIRT sur les chemins VHR autour de Matagami, réalisée en 2018. Les membres portent une attention particulière sur certains chemins, notamment ceux qui ont déjà été utilisés et/ou qui sont encore utilisés par la Mine Matagami. L'animateur demande aux délégués présents s'ils ont des attentes particulières concernant un ou plusieurs chemins, et s'il y aurait des choses à modifier sur la carte.</p> <p>L'animateur invite les membres de la table de GIRT à lui donner les modifications à apporter à la carte s'il y a lieu, notamment les ponts à réparer. Il invite également les membres à consulter la carte interactive disponible à partir de la section « membre ». Il explique la procédure pour transmettre une demande de modification à partir de la carte interactive.</p>	
<p>6. Comité technique sur la gestion des accès en terre de catégorie II – Arrimage avec les terres de catégorie III (Sébastien Leduc)</p>	<p>En remplacement de M^{me} Sonia Légaré, M. Sébastien Leduc donne une présentation pour ce point. D'entrée de jeu, M. Leduc vérifie la connaissance des membres quant à la distinction entre les terres de catégorie II et celles de catégorie III. Il mentionne l'existence d'une table de GIRT sur les terres de catégorie II et un mandat entrepris à cette table, qui concerne la gestion des accès.</p> <p>Dans le cadre du mandat concernant la gestion du réseau routier sur les terres de catégorie II, il y a un enjeu d'accès au territoire, comme aux tables de GIRT sur les terres de catégorie III. Cet enjeu se décline en deux objectifs qui sont de limiter l'expansion du réseau routier et réduire la redondance des accès. Relativement au premier objectif, il y a une préoccupation de réduire la pression sur l'environnement et sur la faune. Il y a toutefois une difficulté à limiter l'expansion du réseau routier compte tenu des implications liées au régime de la coupe en mosaïque, des besoins à venir en matière d'aménagement forestier et de la présence de nombreux utilisateurs du territoire. Néanmoins, les membres du comité technique ont entrepris de vérifier les attentes et les besoins des maîtres de trappe en</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>regard du maintien ou de la fermeture de certains chemins.</p> <p>À ce jour, 4 aires de trappes ont été sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote visant à sonder les attentes et les besoins des maîtres de trappe. Ces aires de trappe se trouvent en terres de catégorie II et ont été sélectionnées de manière à représenter les différentes communautés cibles et les éléments de contexte soulevés plus haut, dans leur diversité. En vue de préparer les rencontres avec les maîtres de trappe, les membres du comité ont établi une carte des chemins et demandé aux planificateurs les implications opérationnelles liées à leur fermeture. S'il y avait besoin de le faire.</p> <p>M. Leduc expose les travaux réalisés à ce jour. Il précise que ce travail ne constitue pas une consultation, mais a pour but uniquement de connaître les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard des accès. Au terme de l'exercice, les membres du comité technique ont réalisé que l'échantillon retenu est très restreint. Également, il est apparu difficile pour les aménagistes de sélectionner des cibles de fermeture à court terme, notamment en raison des blocs orphelins. Et lors des consultations des maîtres de trappe, ces derniers n'ont exprimé aucune demande de fermeture de chemins forestiers. Contre toutes attentes, ils ont plutôt demandé que certains accès soient remis en état. À la suite de ces dernières observations, les membres du comité avancent l'hypothèse que les résultats pourraient être d'un tout autre ordre si le sondage couvrait un plus grand nombre de maîtres de trappe et en terres de catégorie III. Les membres du comité ont émis certaines recommandations qui concernent les terres de catégorie II, mais souhaitent que ces dernières trouvent écho sur les terres de catégorie III. M. Leduc expose donc la démarche qui pourrait être entreprise sur les terres de catégorie III. Cette avenue respecterait une recommandation du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, à savoir de prendre en compte les besoins des utilisateurs en amont de la démarche amorcée. À cette étape, M. Leduc souhaite obtenir l'avis des membres de la table de GIRT à savoir s'ils sont à l'aise que les membres du comité technique en terres de catégorie II poursuivent le projet pilote sur les terres de catégorie III.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>L'observatrice du MFFP apporte une clarification à savoir que les résultats qui pourraient être obtenus sur les terres de catégorie III ne demeurent applicables qu'en terres de catégorie II. Elle précise également que l'exercice ne couvre que le territoire correspondant aux aires de trappes crie, ce qui exclut l'UA 086-52. M. Leduc confirme ces deux précisions et aborde la question des multiples avenues possibles pour fermer un chemin, allant de la fermeture temporaire avec une simple barrière à l'entrée à la fermeture permanente avec remise en production. Ceci soulève certaines préoccupations et questions, notamment ce qui pourrait justifier de fermer un chemin de façon temporaire ou permanente. Dans tous les cas, l'observatrice du MFFP précise que cela passerait inévitablement par le processus des consultations. Elle rappelle également que l'exercice en cours ne vise qu'à intervenir sur les terres de catégorie II. Elle précise où se trouvent les terres de catégorie II près de Matagami.</p> <p>M. Leduc aborde rapidement l'objectif no 2 dans le cadre du mandat du comité technique sur l'accès au territoire. La redondance du réseau routier peut s'exprimer notamment par des boucles dont la nécessité peut être discutable. On analyse également d'autres avenues, dont l'utilisation d'anciens corridors plutôt que la construction de nouveaux chemins. Il y aurait lieu également d'éviter les entrées multiples et les chemins en parallèle. Une analyse en ce sens a été réalisée sur les PAFI-O par M. Stephan Ouellet du GNC. Ces analyses ont démontré que la situation n'est pas dramatique, mais que certaines améliorations peuvent être apportées à certains endroits. Un suivi pourra être fait dans le cadre des rapports d'intervention.</p> <p>Un délégué soulève deux commentaires. D'abord, il souhaite préciser qu'une fermeture temporaire n'a pas pour objectif de restreindre l'accès au territoire, ce que l'observatrice du MFFP confirme. D'autre part, le délégué mentionne qu'il y a effectivement des améliorations à apporter sur le réseau des chemins, bien que ce ne soit pas généralisé.</p> <p>M. Leduc conclut en mentionnant brièvement les étapes à venir. Le projet pilote doit se poursuivre jusqu'au mois d'avril et nous aurons sans doute un</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	retour du comité technique avec ses conclusions vers l'automne.	
7. Paludification (MFFP)	Le point est retiré de l'ordre du jour	
8. Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) (Virginie Cayer)	<p>Ce point est abordé après le point 11 a.</p> <p>M^{me} Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Elle indique rapidement le contenu de sa présentation et en mentionne l'objectif qui est de bien comprendre les gradients d'intensité sylvicoles et la notion d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Le MFFP souhaite également recueillir les préoccupations et les commentaires des membres de la table de GIRT s'il y a lieu.</p> <p>La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'AIPL repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensifs. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients.</p> <p>Pour comprendre le contexte d'application des AIPL dans le cadre de l'aménagement des forêts publiques, il y a lieu de se référer à l'article 36 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui prévoit la détermination de critères en vue de désigner des AIPL et à la stratégie de production de bois nationale dans laquelle les AIPL s'inscrivent comme l'une des avenues proposées. M^{me} Cayer explique où les AIPL sont susceptibles de se retrouver, compte tenu de la végétation dominante, des conditions d'accessibilité et des usages actuels du territoire. La proximité des usines et de la main-d'œuvre, l'état du réseau routier et les investissements sylvicoles consentis à ce jour font partie des critères de priorisation des AIPL. À la suite de la désignation d'AIPL, on envisage notamment d'y effectuer du reboisement au moyen de plants améliorés et avec une densité de 2 000 plants/ha. On prévoit aussi y effectuer des éclaircies précommerciales. On y prévoit également des suivis plus fréquents pour</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>s'assurer qu'on atteint les objectifs sylvicoles. Des cartes ont été préparées afin que les membres de la table de GIRT puissent voir où sont localisées les AIPL proposées. M^{me} Cayer exprime également dans quelles proportions on retrouve les différents gradients pour le territoire de la table de GIRT. Cela est très utile dans le cadre de la planification stratégique. Pour l'UA 086-52, le gradient extensif occupe 50 % du territoire et le gradient intensif occupe 35 % du territoire. Dans l'UA 086-64, 52 % du territoire est classé extensif; 28 % classé de base; et 20 % classé intensif dont 4 % de celui-ci est ciblé pour des AIPL. Enfin, dans l'UA 086-65, 41 % du territoire est classé extensif et 29 % classé intensif dont 5 % de celui-ci est ciblé pour des AIPL. Il s'agit encore à ce stade d'une désignation potentielle et la désignation d'un gradient intensif pour une superficie ne signifie pas que cette dernière sera traitée comme une AIPL. La validation sur le terrain reste à faire.</p> <p>M^{me} Cayer invite les membres de la table de GIRT à consulter les cartes et à faire part de leurs commentaires et préoccupations à l'animateur, surtout si des AIPL ont été désignées à des endroits où des projets sont prévus ou en cours de réalisation, surtout en cas d'incompatibilité. L'animateur suggère au MFFP, si possible, de produire une carte interactive comme pour la consultation des PAFI-O. M^{me} Cayer vérifiera auprès du responsable de la géomatique si c'est possible de produire une telle carte. Les membres de la table de GIRT devraient obtenir tous les documents requis d'ici deux semaines.</p>	
<p>9. Suivi de la modification du PAFI-T 2018-2023 (Isabelle Fortin)</p>	<p>M^{me} Isabelle Fortin fait le point sur les résultats de la consultation du PAFI-T. Il y a eu une préconsultation des tables de GIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la table de GIRT de Waskaganish. Ce commentaire était que les impacts à moyen et à long terme découlant des interventions forestières n'étaient pas suffisamment pris en compte. Les consultations pourront être déclenchées comme prévu vers la fin de l'été 2019. L'animateur mentionne que la consultation de la table de GIRT est terminée, mais que les membres ont encore le loisir de revenir dans le cadre des consultations publiques. Les</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	documents sont disponibles dans la section « membre ».	
10. Consultation publique sur les PAFI-O (Isabelle Fortin)	Les consultations publiques sur les PAFI-O se déroulent du 28 janvier au 22 février 2019. Une rencontre d'information aura lieu en soirée à l'hôtel Matagami, à compter de 19 h. Les personnes intéressées pourront venir consulter les cartes.	
11. Divers		
a) Gestion des chemins sur les terres de catégorie III (Isabelle Fortin)	<p>Ce point est abordé juste après le point 6.</p> <p>M^{me} Isabelle Fortin amorce sa présentation en expliquant le contexte dans lequel s'inscrit la démarche entreprise par M^{me} Sonia Légaré. L'objectif est d'obtenir une lecture la plus représentative des besoins des différents utilisateurs à l'échelle de la région, de manière à pouvoir proposer un cadre de priorisation pour la gestion des chemins. Concrètement, l'exercice consiste à élaborer une « carte des valeurs » en vue de produire un plan de gestion des voies d'accès.</p> <p>M^{me} Fortin explique la démarche prévue pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins laquelle repose sur un outil d'aide à la décision en 4 étapes aux membres.</p> <p>Le besoin initial repose sur la mise en œuvre d'un plan caribou. On attend l'aboutissement des travaux en ce sens, mais on peut déjà s'attendre que des chemins doivent être fermés. On propose cette démarche de manière proactive et selon une vision à long terme.</p> <p>En lien avec cet exercice, les intervenants du MFFP ont un besoin de rétablir l'habitat du caribou forestier. Mais cela doit se faire en harmonie avec l'ensemble des valeurs et des besoins des utilisateurs du territoire forestier. M^{me} Fortin aborde une liste des valeurs identifiées auprès des différents groupes d'intérêt. À cette étape-ci, M^{me} Légaré souhaite savoir si ces différentes valeurs rejoignent celles des délégués des tables de GIRT et s'il y aurait d'autres valeurs à ajouter à cette liste. Éventuellement, M^{me} Légaré viendra rencontrer les utilisateurs directement aux tables de GIRT. Deux délégués soulèvent trois usages reliés à une valeur d'ordre récréative, soit le tourisme, la chasse et la pêche.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
b) Fermeture de la mine Vezza (Luc Tellier-Normand)	Le délégué du groupe de l'exploitation minière annonce la fermeture de la mine Vezza au courant de l'été. On prévoit qu'une diminution de la production s'amorcera dans environ un mois. Les employés ont déjà été avisés et la procédure de fermeture se fait en respect des modalités prévues. Il y aura également démantèlement et disposition des installations. On espère réaliser la restauration du site dès que possible, mais il faut attendre la délivrance des certificats d'autorisation par le MERN.	
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h 40. La prochaine rencontre aura lieu le 6 juin 2019.	Sur proposition de M. Félix Guay, dûment appuyé par M. François Denis, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC	Gouvernement de la nation crie
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
UA	Unité d'aménagement
VHR	Véhicule hors route
VOIC	Valeur, Objectif, Indicateur, Cible